

Dacthal SC

Herbicide dans les grandes cultures et les cultures maraîchères.

Description du produit en bref

Herbicide contre les graminées et les dicotylédones dans les grandes cultures et les cultures maraîchères.

Matières actives

600 g/l Aclonifène (49.7%) coformulants à déclarer:
1,2-benziothiazol-3(2H)-one,
1,2-benziothiazolin-1 3-one

Formulation

Suspension concentrée (SC)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-7108-1

Mode d'action

Dacthal SC est un herbicide de pré-levée avec la matière active Aclonifène. Dacthal SC est absorbée pendant la germination et agit ainsi sur les graminées et dicotylédones annuelles en cours de levée jusqu'au stade cotylédons. Les mauvaises herbes touchées jaunissent en cours de levée, puis dépérissent rapidement. Une humidité du sol suffisante favorise l'efficacité. Les adventices plus développées que le stade cotylédon ne sont plus contrôlées efficacement.

Utilisation Cultures maraîchères

Ail

Pré-levée

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

Post-levée

Dosage : 1.33 l/ha (quantité totale autorisée) en traitement fractionné à intervalles d'au moins 7 jours: 1er traitement avec 0.1-0.3 l/ha au stade flagelle

avancé jusqu'au stade 2 feuilles (BBCH 10-12), 2ème traitement avec 0.2-0.5 l/ha au BBCH 12-13, pour des doses moins que 0.5 l/ha seulement en mélange avec Rapper, Starane Max ou Lentagran, 3ème traitement avec 0.3-0.5 l/ha au stade BBCH 14.

Carottes

Dosage: 1-2 l/ha. Application en pré-levée. Le dosage doit être adapté au type de sol. Délai d'attente: 80 jours. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

Post-levée en traitement fractionnée: 1.0 l/ha Dacthal SC en utilisation seule ou 0.5 l/ha Dacthal SC + 150 g/ha Dancor 70 WG. Délai d'attente: 70 jours. Quantité totale autorisée: 2.5 l/ha.

Céleri

Dosage: 2 l/ha. Application après l'enracinement de la culture, env. 7 jours après la plantation. Délai d'attente: 90 jours. Risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement.

Echalottes

Echalote semé (Ne pas utiliser dans la production d'oignons de printemps)

Dosage : 1.33 l/ha (quantité totale autorisée) en traitement fractionné à intervalles d'au moins 7 jours : 1er traitement avec 0.1-0.3 l/ha au stade flagelle

avancé jusqu'au stade 2 feuilles (BBCH 10-12), 2ème traitement avec 0.2-0.5 l/ha au BBCH 12-13,

pour des doses moins que 0.5 l/ha seulement en mélange avec Rapper, Starane Max ou Lentagran, 3^{ème} traitement avec 0.3-0.5 l/ha au stade BBCH 14. Echalote planté

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

Fenouil

Culture plantée: Dosage: 2 l/ha. Application aussitôt avant la plantation. Délai d'attente: 70 jours.

Culture semée: Dosage : 2 l/ha. Application en pré-levée, les 2 jours suivants le semis. Délai d'attente: 90 jours. Risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement.

Fines herbes

Aneth, persil en plein champ

Dosage : 2,5 l/ha en pré-levée. Application l'année du semis. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement par culture au maximum.

Estragon, cerfeuil, coriandre, livèche en plein champ

Dosage : 2,5 l/ha en pré-levée. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. 1 traitement par culture au maximum. Délai d'attente 90 jours.

Ciboulette en plein champ

Dosage : 2.5 l/ha en pré-levée. Application pendant la période de végétation, 1 traitement au maximum par année. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. Délai d'attente 90 jours.

Mélisse en plein champ

Dosage : 2,5 l/ha. Application seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches. Appliquer uniquement durant le repos végétatif à la sortie de l'hiver. 1 traitement au maximum par année. Délai d'attente 90 jours.

Lentilles

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Délai d'attente: 80 jours. Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

Application traitement fractionné : 2 l/ha en pré-levée plus 1 l/ha ou 2 x 0.5 l/ha en post-levée

(du stade 3 feuilles jusqu'au stade 9 feuilles de la culture). Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

Oignons

Oignon potager semé, oignon (condiment)

Ne pas utiliser dans la production d'oignons de printemps.

Dosage : 1.33 l/ha (quantité totale autorisée) en traitement fractionné à intervalles d'au moins 7 jours : 1^{er} traitement avec 0.1-0.3 l/ha au stade flagelle

avancé jusqu'au stade 2 feuilles (BBCH 10-12), 2^{ème} traitement avec 0.2-0.5 l/ha au BBCH 12-13, pour des doses moins que 0.5 l/ha seulement en mélange avec Rapper, Starane Max ou Lentagran, 3^{ème} traitement avec 0.3-0.5 l/ha au stade BBCH 14. Oignon planté

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

Le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée.

Panais

En plein champ

Dosage : 2.5 l/ha en pré-levée. 1 traitement par culture au maximum. Délai d'attente 90 jours.

Poireaux

En plein champ

Dosage : 1 l/ha après la plantation comme traitement fractionné dès le stade BBCH 12 avec 0,5 l/ha par traitement à intervalles de 10-14 jours. Délai d'attente 28 jours.

Pois

Dosage: 1 l/ha en post-levée et 2 l/ha en pré-levée.

Pois chiche

Dosage: 2.5-3.0 l/ha. Application en pré-levée. Le dosage doit être adapté au type de sol. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.

Utilisation Grandes cultures

Féveroles

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée.

Pois protéagineux

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée.

Dosage: 1 l/ha. Application en post-levée.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Mélange préconisé: 3.0 l/ha Dacthal SC + 3.0 l/ha Golaprex Basic en pré-levée.

Tournesol

Dosage: 3 l/ha. Application en pré-levée. Mélange préconisé: 2.0 l/ha Dacthal SC + 2.0 l/ha Sitradol Tec en pré-levée.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : Agrostide jouet du vent, millets, pâturin annuel, ray-grass d'Italie, vulpin des champs; amarantes, arroche étalée, capselle bourse à pasteur, chénopodes, coquelicot, euphorbe réveil-matin, fumeterre officinale, gaillet gratteron (germination superficielle), galinsoga à petites fleurs, laiteron des champs, lamier pourpre, matricaire camomille, mercuriale annuelle, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis des champs, petite ortie, ravenelle, repousses de colza, renouée à feuilles de patience, renouée des oiseaux, renouée persicaire, séneçon vulgaire, tabouret des champs, véroniques.

Efficacité suffisante à insuffisante : Chiendent rampant, folle avoine, repousses de céréales; éthuse ciguë, gaillet gratteron (sols humifères), galinsoga à petites fleurs (pré-levée), géraniums, morelle noire, ortie royale, pensée des champs, renouée liseron, vesce commune, vivaces.

Restrictions

Pois (1 l/ha), pois protéagineux (1 l/ha): SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points. Carottes (pré-levée), poireau, oignon potager (semé), échalote (semée), oignon (condiment; semé), ail (1,33 l/ha), céleri-branche, céleri-pomme, fenouil bulbeux et pois (2 l/ha) : SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 points. Féverole, pois protéagineux (3 l/ha), pommes de terre, tournesol, fines herbes et autres indications: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 4 points. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de

surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Fines herbes, poireau, panais, pois chiche, céleri et lentille : Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Miscibilité

Dacthal SC est miscible avec divers herbicides. Dans les oignons, Dacthal SC est miscible avec Rapper, Lentagran ou Starane Max. Dans les pommes de terre Dacthal SC est miscible avec Dancor 70 WG et Golaprex Basic dans les légumineuses fourragères avec Cargon S, Successor 600 ou Sitradol Tec. Dans les carottes Dacthal SC peut être mélangé avec Dancor 70 WG. Dans les tournesols avec Calado. Lors de questions pour les mélanges spécifiques veuillez contacter votre conseiller local.

Rotation culturale

Aucune restriction dans l'assolement 12 semaines après un traitement avec Dacthal SC. Si la culture doit être retournée (par exemple à la suite d'un gel), on peut, après labour, replanter ou ressemer des pommes de terre, du maïs, du soya, du tournesol ou des pois protéagineux.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Important à savoir

Risque de chloroses passagères immédiatement consécutives au traitement.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H351 Susceptible de provoquer le cancer. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 15 Emballage simple à 5 l

10 04 15 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>